

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 17 avril 2025 relative aux obligations des concessionnaires de la voirie de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2024 relative à la fixation des tarifs des services pour l'année 2025,

Vu la demande présentée par [REDACTED]

Il s'agit d'attribuer une concession cinéraire sur le site cinéraire de la commune de Limoges Métropole, à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

Article 1.

La concession cinéraire n° 121_3, située sur le site cinéraire de Limoges Métropole, est attribuée temporairement à [REDACTED] à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

Article 2. Cette concession cinéraire est attribuée pour une durée de 10 ans, à compter du 17 juillet 2025 et expirera le 16 juillet 2035.

Article 3. La concession est accordée sur la base d'une concession familiale.

Article 4. Lors d'un décès d'un des membres de la famille, la concession cinéraire est temporairement attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée. Cette concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée pour une durée de 10 ans, à compter du 17 juillet 2025 et expirera le 16 juillet 2035.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

Article 5. Il est entendu que la concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

La concession cinéraire est attribuée à l'effet d'y fournir la sépulture familiale indiquée.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 121_3

1 DOCUMENT - Publié le 9 Mars 2026



DEC_FUNER_121_3_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf
(.pdf, 237,3 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**